

DROIT DE REGARD

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LES DROITS DE L'HOMME

ÉDITORIAL

Les « droits de l'homme » à une période charnière

On assiste, en ce début de siècle, à un triple phénomène qui porte en lui les germes de la violence et du terrorisme : une explosion des fanatismes religieux, un réveil des nationalismes et des particularismes, le maintien des dictatures encore dirigées par des partis communistes.

Aussi, la SIDH poursuit sa route, observe et dénonce les atteintes aux libertés civiles et politiques et donne la parole à ceux qui en sont victimes, comme ce jeune Moldave : Oleg Serebrian, président-fondateur du Parti social-libéral dont nous livrons le témoignage.

Après le Kosovo et la Macédoine, la Serbie et le Monténégro, nous avons choisi de conduire une mission en Bulgarie qui vient de mettre au pouvoir un exécutif à deux têtes composé d'un ancien roi et d'un ex-communiste.

Il nous a semblé, également, nécessaire d'évaluer les conséquences des événements du 11 septembre en Chine et en Russie, au vu des politiques d'État vis-à-vis des minorités et du traitement de l'information. Nous avons fait, pour cela, appel à deux experts : Marie Holzman et Bénédicte Berner. La Société internationale pour les droits de l'homme a longtemps soutenu Jonas Savimbi pour son combat anticolonialiste puis anticomuniste et pour ses déclarations favorables à la démocratie. Quelles perspectives s'offrent à l'Angola ? Et, dans la situation nouvelle, propice à la réconciliation des différentes factions, comment œuvrer pour faire progresser la démocratie et les droits de l'homme ?

Au moment des élections législatives en Algérie et 40 ans après la signature des accords d'Évian, l'observateur de la SIDH au Maghreb Ahmed Ben Charri nous livre ses impressions, à son retour d'Alger.

Enfin, bien que nos travaux portent notre regard au loin, nous ne pouvions nous taire face aux évolutions de la situation politique en France et aux dangers du « politiquement correct ». Nous vous souhaitons bonne lecture de ce patchwork construit au fil d'impressions, d'interrogations et d'observations des membres de la SIDH. **Sabine Renault-Sablionière**

Analyse

Après le 11 septembre

Avec quelques mois de recul, Droit de regard a voulu analyser les conséquences du 11 septembre dans deux pays : la Chine et la Russie.

La sinologue Marie Holzman livre son opinion sur les conséquences des attentats du 11 septembre au vu de la politique chinoise vis-à-vis de ses minorités, et Bénédicte Berner, directrice des Relations extérieures de l'Institut européen des médias, répond à trois questions sur le traitement de l'information en Russie depuis les attentats du World Trade Center.

Chine

Les événements du 11 septembre ont ouvert au gouvernement chinois une excellente fenêtre d'opportunité. Alors que les relations sino-américaines étaient particulièrement tendues depuis le début de l'année 2001 et l'incident de l'avion de surveillance américain qui avait été obligé d'atterrir en urgence sur l'île de Hainan, la bonne volonté de la Chine pour s'engager dans la lutte contre le terrorisme international a permis aux deux grands pays de reprendre un dialogue plus serein.

Par ailleurs, le gouvernement de Pékin a saisi l'occasion pour souligner la nécessité de lutter contre le terrorisme à l'intérieur de ses propres frontières : ce qui légitime une répression accrue contre la population du Xinjiang notamment, province désertique du Nord-Ouest essentiellement occupée par l'ethnie musulmane des Ouïgours. ▶

Les Ouïgours, dans la rhétorique chinoise, sont passés, après le 11 septembre, du statut de « séparatistes » au statut de « terroristes »

Dans un rapport accablant datant de 1999, Amnesty International avait déjà dénoncé les méthodes exceptionnellement dures utilisées par la police chinoise à l'encontre de ceux qui sont considérés comme des « séparatistes » et maintenant des « terroristes » parmi les Ouïgours du Xinjiang. Cette organisation a rappelé dès octobre 2001 que les mouvements de protestation endémiques au Xinjiang n'ont pas grand-chose à voir avec le terrorisme international et qu'ils sont motivés essentiellement par des tensions locales, ethniques ou économiques, entre les communautés ouïgoures et han.

De son côté, l'organisation d'opposition en exil ouïgoure East Turkestan National Congress (ETNC), réagissant à un document officiel publié par le Conseil des affaires d'État chinois le 21 janvier 2002, qui vise à présenter les revendications ouïgoures comme des actes de terrorisme, signale que les autorités chinoises ont exécuté au moins 26 personnes et emprisonné 3 000 Ouïgours au Xinjiang durant les trois mois qui ont suivi les attentats du World Trade Center. Le rapport officiel chinois prétend que les « forces terroristes du Turkestan oriental » ont été responsables de 200 incidents terroristes et de 162 morts durant les douze dernières années.

À cela l'ETNC rétorque que la Chine a exécuté 200 000 Ouïgours en 52 ans, 1 200 000 Tibétains et de nombreux Mongols, et que le gouvernement tue

au moins 162 personnes au Xinjiang par an, et non tous les douze ans. On constate donc une très nette dégradation des relations entre les autorités chinoises et les populations considérées comme rétives. Cette tension ne pourra se traduire, dans les mois qui viennent, que par une répression d'autant plus violente que le gouvernement entre dans une période doublement sensible due à la nécessaire adaptation du pays aux règles de l'OMC et au renouvellement de la classe dirigeante, qui doit se produire au cours de l'automne 2002.

Russie

En Russie, la relation actuelle entre l'État et les médias s'inscrit dans un contexte nouveau : les événements du 11 septembre 2001 ont modifié certains paramètres importants au regard du conflit Tchétchène : la guerre, déjà moins polémique au sein de l'opinion publique russe, a reçu un soutien inattendu auprès des gouvernements occidentaux ; l'action militaire russe a trouvé sa « justification », celle de la lutte antiterroriste permettant à Poutine d'étendre son contrôle sur la couverture médiatique de certains événements « sensibles ».

Quels sont les rouages qui permettent aux autorités russes de contrôler les médias ?

Cette tendance autoritaire qui freine les médias dans leur rôle de promoteurs de la démocratie s'exerce au travers de différents organes. Le contrôle de la télévision, le média de loin le plus important en Russie, est

clairement une priorité du président. Mais les décisions concernant les médias se font aussi à un autre niveau de la hiérarchie, notamment par les puissantes bureaucraties militaires ou par les organes du FSB, pour lesquels la liberté des médias et le droit du public à l'information ne sont pas une priorité. L'affaire du sous-marin *Koursk*, caractérisée par un effort évident des autorités militaires de cacher la vérité, et celle de Grigori Pasko, journaliste condamné pour haute trahison après avoir dévoilé à une chaîne de télévision japonaise les dangers résultant du stationnement de sous-marins nucléaires désaffectés et de la présence de sites de stockage de déchets nucléaires russes dans la région de Vladivostok, illustrent bien cet état de fait.

D'autres journalistes ont également été confrontés aux limites de la liberté d'expression. Les cas d'Andrei Babitsky, kidnappé et détenu car ses reportages sur la guerre en Tchétchénie gênaient les autorités militaires et les officiers du FSB, ou de l'écrivain et journaliste Anna Politkovskaïa, aujourd'hui assignée à résidence après avoir publié une série d'articles sur la situation dans cette même région, témoignent de cette tendance.

La guerre en Tchétchénie a-t-elle fait l'objet d'un traitement médiatique différent depuis le 11 septembre ?

La couverture médiatique russe de la guerre en Tchétchénie montre combien la relation médias et démocratie est en Russie une relation complexe. La guerre en Tchétchénie avait été

l'un des éléments clés de l'ascension de Poutine au pouvoir. À quelques exceptions près, notamment la chaîne de télévision NTV, maintenant partiellement réduite au silence, et les journaux liés au groupe Media Most, les médias russes avaient, en grande majorité, soutenu l'effort de guerre en Tchétchénie. Depuis 99, des règles plus strictes ont été énoncées pour la couverture des événements : d'une part, l'accès aux zones de combats est interdit aux journalistes, d'autre part, offrir l'antenne ou donner la possibilité de s'exprimer dans les journaux à des leaders tchétchènes est considéré par les autorités comme une violation des lois antiterroristes et contraire à la protection des intérêts vitaux de l'État. Enfin, les journaux *Kommersant* et *Novaya Gazeta* ont reçu des avertissements après avoir interviewé le président tchétchène Aslan Maskhadov.

Existe-t-il un phénomène d'auto-censure ou une formalisation par des textes de cette nouvelle approche de l'information?

Depuis les événements du 11 septembre 2001, l'Occident attache une attention toute particulière à la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme ainsi qu'aux liens entre certains guerriers tchétchènes et les talibans. C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral de l'Union russe des journalistes a adopté, le 29 octobre 2001, une charte intitulée « Sur le rôle des journalistes dans les efforts internationaux pour prévenir et éradiquer le terrorisme ». Ce document énonçant

une série de règles concernant la couverture d'événements liés au terrorisme a reçu le soutien du ministère des Affaires étrangères russe.

Ce document préconise entre autres que les journalistes...

■ doivent :

- éviter « tout contact direct » avec des « terroristes » ;
- coordonner leurs activités avec les organes de sécurité ;
- éviter la diffusion d'interviews de terroristes en direct afin de prévenir l'utilisation par les terroristes de ce genre de programme comme moyen de transmission de signaux secrets à des contacts basés en dehors des zones d'opération ;
- s'abstenir de sensationnalisme et de naturalisme dans la diffusion d'actes de cruauté et de violence de groupes terroristes, afin de respecter les sentiments moraux et religieux du public et en égard aux souffrances des victimes et de leurs familles.

■ ne doivent pas :

- interviewer les terroristes durant la période de leur agissement terroriste ;
- assumer le rôle de médiateur entre les terroristes et les autorités.

Ce règlement émanant d'une organisation censée représenter les journalistes ressemble à un encouragement indirect à l'autocensure, fléau qui affecte depuis de nombreuses années certains médias russes.

Le 21 septembre 2001, les neuf membres du Comité de coordination des organisations de défense de la

liberté de la presse ont adopté la résolution suivante : « Le mal incarné par le terrorisme sera mieux combattu s'il est totalement exposé au grand public. La censure, la limitation de la liberté de mouvement des journalistes et les restrictions imposées au contenu de l'information peuvent entraver ce nécessaire droit du public à l'information. »

Le 20 octobre 2001, le secrétaire général de l'UNESCO, Koichiro Matsuura, s'exprimait devant le Bureau exécutif de l'Institut international de la presse, pour souligner la nécessité de ne pas utiliser la campagne contre le terrorisme international comme prétexte pour limiter la liberté d'expression : « Je rejette catégoriquement l'idée selon laquelle, pour assurer la sécurité, nous devons renoncer à nos libertés. Les inquiétudes suscitées par les menaces terroristes peuvent aboutir à des lois et des réglementations susceptibles de compromettre précisément les droits et les libertés que la campagne antiterroriste est censée défendre. »

Il serait souhaitable que les autorités russes prennent note de ces deux déclarations.

La Bulgarie : besoin d'État

En juin et novembre 2001, la Bulgarie a élu successivement ses parlementaires puis son président. Elle se trouve, aujourd'hui, dans une situation paradoxale avec l'ex-roi Siméon II comme Premier ministre et un président à la tête d'un parti postcommuniste. Un sensible assainissement de la situation économique et sociale laisse entrevoir une amélioration des conditions de vie dans un avenir proche. La Bulgarie espère rejoindre l'UE dans les toutes prochaines années, tout comme elle s'attend à intégrer de plein droit l'OTAN.

En mai 2002, la Bulgarie, pays majoritairement orthodoxe, a reçu chaleureusement le pape Jean-Paul II. Cette visite a revêtu un sens hautement symbolique. Le souverain pontife a explicitement signifié que l'accusation portée contre les agents des services bulgares organisateurs présumés de l'attentat dont il a été victime est sans fondement. Est-ce de sa part un geste de pardon envers la Bulgarie et son peuple, victimes eux aussi du communisme ?

Gino Necchi et Ilios Yannakakis ont enquêté pour la SIDH.

La crise de l'État est particulièrement perceptible dans les services publics. C'est ainsi que le directeur du centre de formation des magistrats explique qu'il est très difficile de transmettre l'idée de « service public ». D'une part les magistrats, et d'une façon générale les fonctionnaires, n'ont pas à l'esprit qu'ils doivent servir l'intérêt général, d'autre part les hommes politiques sont très dépendants de groupes d'intérêts.

Des connivences avec les parties en cours lors d'un procès civil ou pénal peuvent expliquer à la fois :

- des modifications législatives de circonstance ;
- des décisions quant au fond même des affaires.

Une crise de l'État et l'absence de référence aux notions d'« intérêt général » et de « service public »

Cette absence de référence à la notion d'« intérêt général » est illustrée d'après lui par l'actuelle fuite, vers le secteur privé, des policiers spécialisés dans la lutte contre la délinquance économique et financière. Le schéma est souvent le même : ces fonctionnaires sont formés par l'État dans des domaines pointus et, à l'issue de quelques années d'expérience professionnelle, ils se mettent au service des sociétés privées en qualité de conseils juridiques et fiscaux.

SOFIA, SEPTEMBRE 2001.
Manifestation de victimes
de la corruption qui exigent
une intervention de l'État à
des fins de dédommagement.



Bien évidemment, il existe des solutions à cette dérive généralisée :

- c'est d'abord la revalorisation de la Fonction publique. Un des maîtres de conférence de la faculté de droit de Sofia, par ailleurs avocat, précise qu'à son cabinet, sa secrétaire, âgée de 20 ans et qui ne possède aucune formation juridique, reçoit le même salaire mensuel que lui, chargé de dispenser ses cours de philosophie et d'histoire du droit à l'Université ;
- c'est ensuite une clarification des statuts de la Fonction publique. Des réformes ont eu lieu pour tenter de créer une certaine stabilité de l'emploi, pour éviter, en cas de changement de majorité, des décisions discrétionnaires quant à la gestion individuelle des carrières. Il faudrait promouvoir l'idée de statut de la Fonction publique avec la distinction du grade et de la fonction, celle-ci étant susceptible d'être modifiée sans pour autant entraîner une privation d'emploi.

Les élections législatives qui ont eu lieu en juin 2001 ont modifié les rapports de force entre le bloc de droite « les Bleus » et le bloc de gauche, postcommuniste « les Rouges »⁽¹⁾

La victoire du Mouvement national pour le tsar, regroupé autour de l'ex-roi Siméon II, a obtenu la moitié des sièges au Parlement (120 sur 240). Les postcommunistes, regroupés dans le Parti socialiste bulgare, ont obtenu 17 % des voix. L'actuelle majorité parlementaire a été très nette durant la campagne électorale : son choix est celui de la voie de l'adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne, c'est-à-dire le même choix que les libéraux sortants. Mais ceux-ci ont payé pour leur politique d'assainissement de la situation économique

et sociale selon les normes exigées par les organismes internationaux. D'où l'affaiblissement de la droite libérale sortante, l'Union des forces démocratiques (18 % des voix contre 43 % au Mouvement Siméon II).

Après la victoire de Siméon II, les Bulgares interrogés attendent non pas un débat institutionnel sur la forme de l'État (république ou monarchie), mais un assainissement de la situation économique et la volonté ferme de lutter contre les fraudes.

L'espoir du Bulgare moyen réside dans un avenir tout intégré à l'Occident. Si la Bulgarie a été, avec la RDA, le meilleur élève de Moscou au point de vouloir devenir, à l'époque de Jikov, la 16^e république de l'Union soviétique, elle est aujourd'hui fascinée par l'Occident avec, dans la bouche de ses leaders d'opinion, des références incessantes au monde « atlantico-européen » : ce qui signifie pour eux la marque du

lien étroit, indissoluble, entre OTAN et Union européenne, entre les USA et l'Europe.

La victoire inattendue de Parvanov, président du Parti socialiste bulgare (postcommuniste), aux élections présidentielles de novembre 2001, avec 52 % des suffrages exprimés, ne vient pas contredire ces réflexions.

En effet, pour tous les observateurs politiques, cette victoire ne résulte pas d'un choix idéologique mais d'un espoir à s'en remettre à un nouvel homme providentiel : « La pauvreté a élu le président Parvanov, qui est devenu président avec les voix des oubliés des réformes, des pauvres, des chômeurs et des minorités qui forment depuis longtemps une majorité stable ⁽²⁾ ».

En quelques années, et malgré une situation économique très difficile à laquelle elle est confrontée, la Bulgarie a réalisé de gros progrès pour mettre sa législation et ses pratiques en conformité avec les normes européennes, notamment en reconnaissant de plus en plus la nécessité de prendre des mesures pour faire face aux problèmes que connaissent certains groupes minoritaires vivant en Bulgarie, essentiellement les Turcs et les Roms.

La situation s'est améliorée dans ce domaine ⁽³⁾ :

- la Bulgarie a ratifié la convention-cadre pour la protection des minorités nationales ;
- la Constitution bulgare garantit notamment la non-discrimination pour des motifs de race, de nationalité, d'appartenance ethnique, de sexe, de religion, d'éducation.

En matière pénale, des dispositions

ont été adoptées, visant notamment :

- à interdire la propagande ou l'incitation à la haine raciale ;
- à considérer comme une infraction pénale toute création intentionnelle d'obstacles destinés à empêcher des citoyens d'accéder à des emplois ou les contraignant à quitter des emplois à cause de leur origine raciale.

Mais la situation reste pourtant délicate pour les membres de la communauté rom.

**Les principales minorités
représentent 14 % des
dix millions d'habitants
que compte la Bulgarie.
Turcs : 10 % Roms : 4 %**

Face à une criminalisation latente, une volonté politique d'assainir la société

La chute du Mur de Berlin en 1989 et l'écroulement des régimes communistes qui s'en est suivi en Europe de l'Est ont provoqué de nombreux bouleversements :

- l'instauration de l'économie de marché ;
- l'ouverture des frontières ;
- la liberté d'aller et de venir ;
- la multiplication des contacts avec le monde occidental ;
- la reconversion des cadres de l'ancienne société. Ces faits nouveaux

ont permis à la criminalité organisée de se développer considérablement et d'acquérir une dimension internationale.

Face au développement de cette criminalité, la Bulgarie est sans doute le pays qui s'est le plus ouvertement attaqué au problème.

Gino Necchi

(1) *Le Courrier des pays de l'Est*, mars 2001. Les scènes politiques en Europe centrale et orientale.

(2) Dépêche de l'AFP du 19 novembre 2001.

(3) Conseil de l'Europe, Comité consultatif de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Avis sur la Bulgarie adopté le 22 septembre 2000.

Violence et « droits de l'homme » en France

Habitués que nous sommes à porter nos regards au loin, jusqu'en Corée du Nord ou en Angola, nous n'avons pris qu'avec retard conscience de ce que les « droits de l'homme » sont menacés dans notre pays. Pour la SIDH ces droits ne sont pas fondamentalement menacés par la lutte antiterroriste ou une bavure policière toujours possible et toujours regrettable.

C'est l'insécurité qui est en cause. Le monde politique s'est emparé de ce thème mais il s'agit très certainement de quelque chose de plus qu'un argument de campagne. Chacun connaît les faits sur lesquels se fonde la prise de conscience de la gravité de ce problème : la multiplication d'actes antisémites, l'augmentation du nombre de crimes et de délits, la légitimation et le développement de la violence pour défendre des intérêts communautaristes ou séparatistes et pour faire entendre des points de vue politiques, notamment lors de rencontres internationales.

Il n'y a pas de solution miracle à un phénomène aussi massif et la SIDH ne peut ici qu'avancer quelques réflexions.

En voici trois dont nous faisons part à nos lecteurs dans l'espoir qu'elles susciteront un débat avec eux.

La première est un rappel : la sûreté est considérée comme un des droits naturels et imprescriptibles de

l'homme par la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, en son article 2.

La deuxième est un refus : on ne doit pas opposer prévention et répression. Le rappel à la loi que constitue une condamnation est aussi une mesure de prévention puisqu'il redonne sens et vigueur à la dimension symbolique des relations humaines. La Faute et l'Innocence, l'Ordre et le Désordre, l'Autre et le Moi, voilà ce qui structure toute vie sociale et ce qu'indique la répression.

L'éventualité de la répression par la mise en place des forces de l'ordre et la simple exigence du respect de la loi permettent souvent d'éviter la répression effective à chaud ou une déroute de l'autorité. À cet égard, les leçons du match France-Algérie de l'an dernier devraient être davantage méditées.

Notre troisième réflexion sera générationnelle. La génération de 1968 a cru pouvoir éviter cette dimension symbolique et valoriser Désir et Permission. Elle est aujourd'hui confrontée à un échec social et politique cuisant. Désormais la barbarie n'est plus seulement à nos portes : elle est entrée dans la maison.

Une autre génération, celle de 1981, a exalté la reconnaissance de la différence, croyant ainsi faciliter l'accueil des immigrés et lutter contre la xénophobie. Cette approche des « droits de l'homme », privilégiant la seule

tolérance, est un autre échec. Trouver une solution à ce problème de l'intégration des jeunes immigrés et au recul de la délinquance dans leurs rangs est d'autant plus difficile que le « politiquement correct » refuse – non sans contradiction avec sa reconnaissance de « différences » – de mentionner ouvertement dans les données du problème les dimensions religieuses et ethniques pourtant essentielles.

Pierre Rigoulot

La mort de Jonas Savimbi et les enjeux démocratiques en Angola

Dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest, Jonas Savimbi avait choisi son camp – le monde « occidental », le monde « libre » – et son mouvement, l'UNITA, réunissait cette double et rarissime caractéristique d'être authentiquement anticolonialiste tout en se déclarant favorable à la démocratie et hostile au totalitarisme communiste.

L'histoire de la lutte pour l'indépendance de cette ancienne colonie portugaise reste à faire, comme celle des relations entre les trois mouvements nationalistes : le FNLA de Roberto Holden, l'UNITA de Jonas Savimbi et le MPLA d'Agostinho Neto.

L'indépendance a été accordée, par la « révolution des Œillets », au profit du MPLA d'inspiration marxiste-léniniste

Il faudrait revenir aussi sur les choix criminels – nous pesons nos mots – des leaders de la « révolution des Œillets » portugaise qui décident de précipiter l'accession à l'indépendance des anciennes colonies et d'accorder en novembre 1975 l'indépendance au profit du seul MPLA d'inspiration marxiste-léniniste. Après des tentatives d'intégration au sein du FNLA (dont il fut un ministre) puis du MPLA, qui lui propose une

fausse alliance mais une vraie soumission à la stratégie du mouvement communiste international, Savimbi entame la lutte contre les alliés de Moscou, que viennent bientôt soutenir 50 000 Cubains. Cette lutte se poursuit, avec ses succès et ses revers militaires, malgré l'aide américaine et sud-africaine, jusqu'à la volonté de désengagement de l'URSS gorbatchévienne.

En 1988, le retrait cubain est acquis, comme l'indépendance de la Namibie, au Sud de l'Angola, pays par lequel intervenait l'Afrique du Sud.

Les élections de 1992 et la reprise de la guerre se déroulent dans un contexte international qui a totalement changé

En septembre 1992, les premières élections générales angolaises ont lieu. Cette étape importante a en général été rappelé par la presse de manière tronquée au lendemain de la mort de



Hôpital militaire
en Angola.

Jonas Savimbi, le 22 février 2002. Si elle a souligné que Jonas Savimbi n'avait pas accepté le résultat des élections générales, pourtant jugées honnêtes par les centaines d'observateurs de l'ONU, elle a oublié de rendre compte des massacres effroyables de cadres militaires et civils de l'ONU qui s'étaient installés à Luanda, la capitale angolaise, fin octobre, début novembre de la même année.

Savimbi déclencha donc une nouvelle phase de la guerre dans un contexte international qui avait totalement changé : plus d'affrontement Est-Ouest, plus d'empire soviétique, des programmes politico-économiques qui ne s'opposaient plus radicalement, un facteur ethnique (les « assimilés » ou « créoles » de Luanda contre les populations du Sud, surtout Ovibundu) – jusque-là noyé parmi d'autres – qui prenait une nouvelle importance, une situation de pauvreté et de famine insupportable (cette guerre avait fait près

de 500 000 morts et 4 millions de déplacés).

L'ONU imposa des sanctions contre l'UNITA en 1993 et obtint qu'un traité de paix soit signé à Lusaka (Zambie) en 1994.

L'UNITA était cependant loin d'être vaincue et, faute de parvenir à un accord notamment sur le rôle de Savimbi dans un gouvernement d'unité nationale, poursuivit la lutte. En 1998, notamment, des combats reprirent sur une grande échelle. L'ONU tentait encore à la fin de l'année 2001 de renouer les fils du dialogue entre UNITA et MPLA...

La SIDH soutient toute initiative favorisant le renouveau d'une société nouvelle et d'une vie politique démocratique

La mort de Savimbi ouvre indéniablement une situation nouvelle. Il semble qu'une grande majorité du mouvement de Jonas Savimbi cesse

désormais le combat pour se consacrer uniquement à la lutte politique. Aujourd'hui, la ligne de fracture qui sépare les organisations (UNITA, UNITA dissidente dite « rénovée », et MPLA) court au sein de toutes les organisations et divise désormais d'un côté celles et ceux qui veulent travailler à la démocratisation et au relèvement économique du pays, de l'autre celles et ceux qui continuent de penser en termes économiques, politiques ou ethniques à la domination d'un groupe sur les autres.

La SIDH souhaite que toute facilité soit donnée à l'aide internationale dans le domaine alimentaire, médical, scolaire, etc., et qu'un effort exceptionnel soit demandé aux entreprises pétrolières (Chevron, Texaco et Elf) ou diamantaires (De Beers) pour aider l'Angola à se relever.

LA SIDH souhaite aussi que des élections libres multipartites aient lieu sous le contrôle d'observateurs internationaux. Elle pense que toute mesure favorisant le renouveau d'une société civile et d'une vie politique et culturelle démocratique doit être favorisée...

Ilios Yannakakis

L'Algérie

40 ans après la signature des accords d'Évian, peu après les élections législatives, la SIDH a demandé à Ahmed Ben Charri, l'un de ses observateurs au Maghreb, de nous tracer, après son dernier séjour en Algérie ses impressions sur ce pays.

**Existe-t-il une presse libre et une opposition au régime militaire du président Boutéflika ?
Voit-on une nouvelle génération politique en mesure de prendre le relais ?**

L'Algérie, entrée balbutiante en démocratie par la porte sanglante du terrorisme avec plus de 150 000 morts au cours des dix ans passés, n'a pas encore acquis tous ses repères pour vivre une vie politique où le jeu démocratique s'exercerait au sens plein du terme. Certes, la presse dite « privée et indépendante » a pu, depuis la fin du système du parti unique, le Front de libération nationale (FLN), en 1988, se développer et apporter des bouffées d'oxygène à ceux qui ont envie de s'exprimer et critiquer.

Fondamentalement toutefois, les structures de direction du pays sont restées aux mains de ceux qui ont mené depuis 40 ans le pays au chômage et au chaos économique.

**DÉBUT AVRIL 2002,
À AZAZGA
EN KABYLIE.**
Les habitants de la région expriment leur rejet de la gendarmerie en incendiant la caserne.

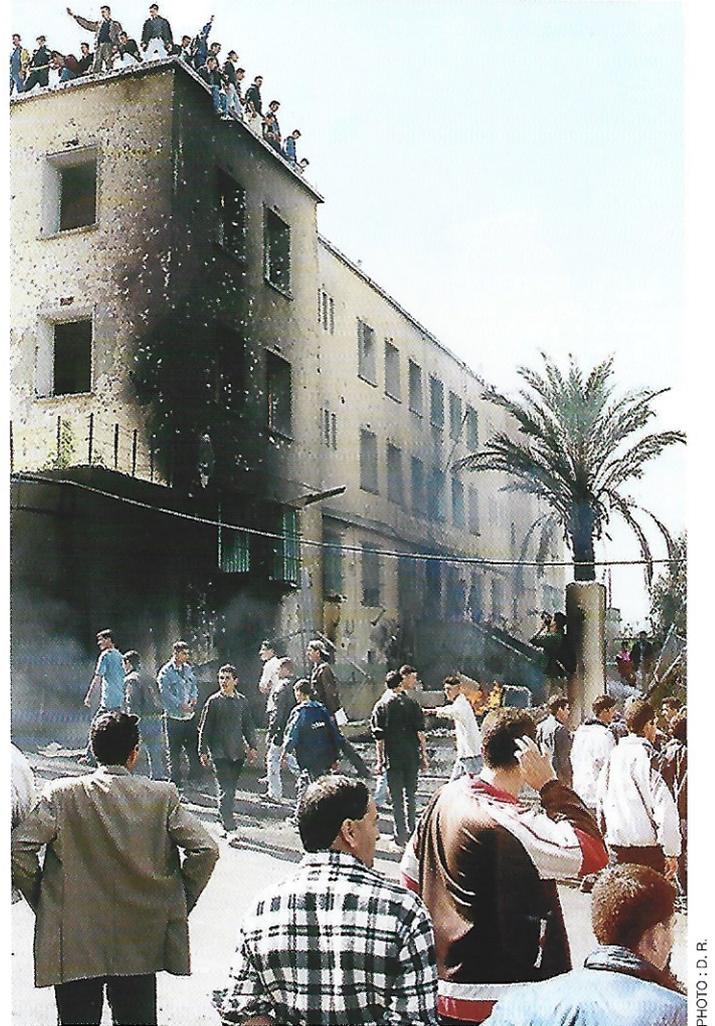


PHOTO : D. R.

**À quoi peut-on attribuer la persistance des attentats ?
Désespérance d'un peuple sans perspectives qui se réfugie dans l'islamisme ?
Volonté d'un pouvoir de se maintenir en place en organisant la terreur ?**

Au cours de cette dernière décennie, les orientations économiques ont eu à subir un changement radical avec un passage du socialisme étatique au libre marché sur injonction, en 1994, du Fonds monétaire international. Ce

changement a brisé des structures entières d'une économie obsolète, rongée par la corruption, qui a du mal à s'inscrire dans la modernité de la mondialisation et à s'adapter à un marché où l'efficacité et le rendement sont les clefs du système. Ces différents paramètres ont entraîné les Algériens dans une certaine désespérance par manque de perspectives, alors que la baisse du pouvoir d'achat, divisé par deux en dix ans, est en train de lamener une classe moyenne dont les éléments les plus dynamiques n'hésitent pas à quitter

Échos

le pays pour des jours meilleurs en Europe, voire en Amérique du Nord. Les changements risquent de prendre plus de temps que prévu, d'autant que les fameux décideurs semblent privilégier le maintien de toutes les rentes plutôt que d'adapter leur pays à l'évolution du monde. L'Algérie est pourtant un pays potentiellement riche, doté de pétrole et de gaz, et dont l'agriculture pourrait être prospère. Tous ces facteurs font que l'Algérie, qui a cependant compris que l'islamisme menait à une impasse, voit perdurer un terrorisme à bout de souffle qui, par ailleurs, permet au pouvoir d'agiter cette menace pour son maintien en place. Enfin, il répond par la pression policière à un pays secoué par la question kabyle et les revendications sociales sectorielles (manque criant de logements, difficultés d'approvisionnement en eau, etc.).

En provenance d'Afrique

À la demande de l'IGFM, la SIDH France participe à l'implantation des sections en Afrique francophone.

Premiers échos du Togo et du Sénégal.

Le Togo a 377 membres répartis dans sept antennes à travers le pays. Créée en octobre 1999, la section a déjà conduit de nombreuses actions dont deux études : l'une sur la mise en application de la *Convention des droits de l'enfant* au Togo, l'autre sur la violence parentale à Lomé. Elle participe également à des séances de formation destinées aux militaires, sur les droits et la protection des enfants touchés par les conflits armés.

La section du Sénégal, créée, elle aussi, en octobre 1999, autour de 31 membres-fondateurs, souhaite ancrer son engagement sur des actions liées à l'éducation en s'appuyant sur la création de clubs scolaires des droits humains.

Thaïlande

La SIDH se réjouit de la libération de Aung San Suu Kyi, le chef de l'opposition birmane assigné à résidence par la junte depuis septembre 2000. Elle s'engagera à ses côtés pour soutenir ses actions en faveur de la démocratie.

Nominations

Deux membres de la SIDH ont été récemment promus.

Henri Plagnol vient d'être nommé Secrétaire d'État à la réforme de l'État. Il s'est particulièrement investi sur le dossier de la Corée du Nord et a œuvré afin que la Chine accepte de reconnaître le statut de réfugié des Nord-Coréens ayant fui leur pays.

Anne-Marie Goussard, vice-présidente de la SIDH-IGFM internationale a été nommée Consul honoraire de Lituanie.

L'expression bâillonnée

La Moldavie, cette république indépendante, ex-soviétique, enclavée entre l'Ukraine et la Roumanie, a élu un président communiste : Vladimir Voronin, en février 2001. Le nouveau président mène une politique de russification et de répression à laquelle les Moldaves répondent en descendant dans la rue.

Oleg Serebrian, jeune politologue moldave et président-fondateur du Parti social-libéral, vient lui-même d'être inquiété par les autorités. Il répond à deux questions pour *Droit de regard* :

Pourquoi, selon vous, les Moldaves ont-ils donné la majorité à un candidat communiste aux élections de février 2001 ?

Ma réponse est simple et complexe à la fois. Je crois qu'il s'agit en grande partie d'un vote de méfiance de la part de l'électorat pour l'ancienne classe politique pseudo-démocratique aux affaires au cours de la période 1991-2001. Ces politiciens appelés sociaux-démocrates, démocrates ou libéraux représentaient l'élite communiste. En 1995, la République de Moldavie était présidée par l'ancien secrétaire du Comité central du Parti communiste de Moldavie, le Premier

ministre était l'ancien secrétaire du Comité central du PCM et le président du parlement, un ancien premier secrétaire du CC du PCM. Aussi, le 25 février 2001, les élections ont remplacé une classe politique crypto-communiste par une classe politique néocommuniste.

Quelles sont les atteintes aux « droits de l'homme » que vous pouvez observer, aujourd'hui, en Moldavie ? Quel est le traitement réservé aux partis d'opposition ?

Ils sont nombreux. J'observe des transgressions répétées du droit à la libre expression. À l'heure actuelle, il n'existe

en Moldavie qu'une seule chaîne de télévision et un seul poste radiophonique nationaux qui sont seulement à la disposition du Parti communiste. Depuis un an, l'opposition démocratique n'a pas d'accès à la radio ou à la télévision nationales. Par ailleurs, les droits élémentaires comme celui de se réunir ou de circuler librement ne sont pas non plus respectés. Ainsi, la police nationale a empêché à des milliers des personnes, provenant de différentes localités de la République de Moldavie, de se rendre aux grandes manifestations anticommunistes organisées à Kishinev. Les automobiles et autres moyens de transport ont été arrêtés et forcés de rebrousser chemin.



SIDH-France BP 2016 - 75761 Paris Cedex 16
Directeur de la publication : Pierre Rigoulot
Directeur de la rédaction : Sabine Renault-Sablionière
Conception et réalisation : Marianne Séguin